

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7665 SÉANCE DU 27 octobre 2025

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial (absent)
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Marianne McNicoll	Greffière

DEMANDE D’AJOUT DE TERRES AU TERRITOIRE DE LA RÉSERVE
7 DE WENDAKE

Attendu que le 27 juin 2005, par l’adoption de la résolution #5712, le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») a demandé l’ajout du lot 1 108 235 du cadastre de Québec (« **Lot** ») au territoire de Wendake;

Attendu que le 27 juillet 2016, la *Politique sur les ajouts aux réserves et la création de réserves*, formant le chapitre 10 du *Guide de la gestion des terres* (« **Politique** ») est entrée en vigueur et a remplacé toutes les politiques, politiques provisoires, directives, normes, procédures et lignes directrices antérieures relatives à la création de réserves, y compris les ajouts de terres à une réserve;

Attendu qu’en vertu de l’article 5.1.2 de la Politique, Services aux Autochtones Canada exige que la résolution du Conseil prévoie « [...] le nom et le numéro [...] » de la réserve et que la résolution #5712 ne respecte pas cette exigence;

Attendu que le Conseil désire faire l’ajout du Lot aux terres de la réserve 7 de Wendake (no. 06086) dans les meilleurs délais;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 octobre 2025 Résolution adoptée à l’unanimité


GREFFIÈRE
MARIANNE MCNICOLL

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7665 SÉANCE DU 27 octobre 2025

DEMANDE D’AJOUT DE TERRES AU TERRITOIRE DE LA RÉSERVE
7 DE WENDAKE

Attendu que le 23 novembre 1999, le Conseil a conclu une entente avec le gouvernement du Canada, concernant la revendication des Quarante arpents (« Entente »);

Attendu que l’Entente prévoit la possibilité pour le Conseil d’acquérir jusqu’à 1 352 acres de terres en compensation de la perte du territoire des Quarante arpents et de les ajouter à la réserve de Wendake sans avoir à justifier le besoin de ces ajouts.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Daniel Sioui, appuyé par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et résolu :

- D’autoriser le directeur des Services techniques et Infrastructures à déposer, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») une demande à Services aux Autochtones Canada afin que le lot 1 108 235 du cadastre de Québec soit ajouté aux terres de la réserve 7 de Wendake (no. 06086) au profit et à l’usage de la Nation Wendat;
- D’autoriser le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu’il pourrait, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution,

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 octobre 2025 Résolution adoptée à l’unanimité


GREFFIÈRE
MARIANNE MCNICOLL